

MAIRIE de GRANIEU

38490

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2026 - SÉANCE N°4 - DU 2 AVRIL

L'an deux mil VINGT SIX, le DEUX AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de Granieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUGUET Chantal, Maire de Granieu.

Présents :

HUGUET Chantal, PERISSE Kévin, MESLIN Janine, ALONSO Séverine, DURAND Marie-Colombe, FESSON Anthony, GIBOULET Nadine, JALLUT Eric, LUTZ Philippe, MIEGE Sophie, PIERRE Philippe, RULLET Serge, SERVE Aimée, SERVE Sylvie.

Absent ayant donné pouvoir : PONSARD Thierry a donné pouvoir à ALONSO Séverine.

Secrétaire de séance : ALONSO Séverine

Nombre de Membres : En exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Date de convocation : 27.03.2026

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

I) ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le compte-rendu ayant été envoyé à chaque conseiller, Mme HUGUET Chantal demande à l'assemblée délibérante, s'il y a des remarques ou des modifications à apporter. Après un tour de table, Mme DURAND Marie-Colombe, demande d'ôter la mention « groupe minoritaire » sur les prochains procès-verbaux de séance. Demande prise en compte. Pas d'autres remarques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 Mars 2026.

II) DELIBERATION 2026-21 : DELIBERATION POUR AUTORISATION DU CONSEIL AU MAIRE POUR LES RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS POUR BESOINS OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS

Afin de pouvoir être plus réactif en cas d'absence du personnel, Madame le Maire demande une délégation afin de pouvoir recruter du personnel contractuel, si nécessaire, notamment pour le remplacement de Mme Grondin, qui est en soutien de la secrétaire de mairie. L'agent ne sera plus présente le mardi après-midi à partir du 1^{er} avril 2026. Ou en cas d'absence des autres personnels.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, 2^{ème} alinéa,

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de Territoriaux momentanément indisponibles,

- D'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct, pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 précitée,

- D'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles
- De charger Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leurs profils,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire, pour la durée de son mandat, A ENGAGER par recrutement direct, si besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires,
- à titre occasionnel ou saisonnier dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 en son article 3, 2ème alinéa. La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de trois mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient,
- à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 en son 1er alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles,
- CHARGE Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leurs profils.
- DIT qu'à cette fin, une enveloppe budgétaire est prévue au Budget Communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

III) DOSSIER ADRESSAGE :

La loi 3DS impose la création d'une base d'adressage locale aux communes pour les secours et livraisons. Le travail a déjà été débuté avec la nomination de la Place Raymond Coquet, la Route du Four, le Chemin Belot, le chemin des Léchères... mais il reste les lotissements pour lesquels l'adressage comporte jusqu'à présent une lettre qui doit être supprimée.

Ce travail est réalisé en partenariat avec La Poste, nous devons terminer ce dossier rapidement. Pour cela, **il faudra des conseillers disponibles le lundi des semaines paires.**

IV) PCS : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise en place d'un plan d'action en cas de risque majeur sur la commune (ex à Granieu : inondations)

Ce plan est réalisé avec un bureau d'études suite à une délibération de juin 2025 : Bureau de Prévention des Risques représenté par Monsieur Sébastien Arnaud.

Il doit être concrétisé par un plan rédigé et validé par un exercice final.

La date de la prochaine réunion sera proposée pour un soir à 19H.

V) DELIBERATION 2026-22 : NOMINATION DES DELEGUES DU SIES

Considérant les élections municipales du 15 mars 2026 et l'élection de l'exécutif le 20 mars 2026 ; il convient de procéder à la désignation des nouveaux délégués afin de représenter la commune de Granieu auprès du SIES.

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Intercommunal des Equipements Scolaires d'Aoste-Granieu du fait que la commune de Granieu n'a plus d'école et que tous les enfants de Granieu sont scolarisés sur Aoste.

Par conséquent, la commune doit participer à la gestion des équipements scolaires nécessaires à l'accueil des enfants scolarisés en maternelle et en primaire.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner des nouveaux délégués titulaires, afin de représenter la commune de Granieu au sein du Conseil Syndical du SIES Aoste-Granieu ;

Après discussion, 5 membres du conseil proposent leurs candidatures afin d'être délégués au SIES. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE et DESIGNÉ les délégués suivants au SIES :

- HUGUET Chantal - ALONSO Séverine - MESLIN Janine - MIEGE Sophie - PERISSE Kévin

et CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au syndicat concerné.

VI) DELIBERATION 2026-23 : NOMINATION DES DELEGUES DU LYCEE PRAVAZ

Considérant le renouvellement du conseil municipal de Granieu en date du 15.09.2026.

Considérant l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20.03.2026, Mme le Maire invite l'assemblée à désigner les délégués qui seront appelés à siéger au sein du SIVU du Gymnase du Lycée Pravaz auquel la commune de GRANIEU adhère.

Les lycéens de Granieu dépendent du Lycée Pravaz de Pont de Beauvoisin c'est pourquoi nous participons aux frais de fonctionnement du Gymnase du Lycée.

Nous devons nommer 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Après un tour de table, quatre membres du conseil se proposent, les délégués nommés ci-après se proposent pour assister aux réunions du SIVU :

Délégués titulaires :

- RULLET Serge
- ALONSO Séverine

Leurs candidatures sont retenues.

Délégués suppléants :

- HUGUET Chantal
- FESSON Anthony

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la nomination des délégués cités ci-dessus et CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au Syndicat concerné.

VII) DELIBERATION 2026-24 : NOMINATION DES DELEGUES AU TE38

Considérant les élections municipales du 15/03/26.

Considérant l'élection du nouveau Maire et de deux nouveaux adjoints au Maire en date du 20/03/2026.

Considérant l'adhésion de la commune au Territoire d'Énergie 38 ou TE38.

Considérant la nécessité suite à la modification du tableau du conseil municipal du 20/03/2026 de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués : un titulaire et un suppléant, afin de représenter la commune au sein du Conseil syndical du TE 38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du TE38,

VU la délibération d'adhésion à TE38,

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ :

- Délégué titulaire M. PONSARD Thierry
- Déléguée suppléante Mme HUGUET Chantal

Ces délégués représenteront le conseil municipal de Granieu au sein du Conseil syndical du TE38.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la nomination de ces délégués et CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au Syndicat Territoire d'Energie de l'Isère.

VIII) DELIBERATION 2026-25 : NOMINATION DES DELEGUES AU SYMIDEAU

Suite aux élections municipales pour renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026, et à l'élection de l'exécutif en date du 20.03.2026, le nouveau conseil municipal est installé.

Madame le Maire invite l'assemblée à désigner les délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement des Abrets.

La commune adhère à ce syndicat pour les compétences de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement depuis le 01.01.2016. Mme le Maire demande qui veut siéger auprès de ce syndicat. Il est nécessaire de nommer 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

M Eric JALLUT et M Philippe PIERRE sont candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les candidatures présentées et NOMME les délégués ci-après :

Délégué Titulaire : Eric JALLUT

Délégué Suppléant : Philippe PIERRE

et CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au syndicat concerné.

IX) DELIBERATION 2026-26 : NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Considérant les élections municipales du 15/03/26.

Considérant l'élection du nouveau Maire et de deux nouveaux adjoints au Maire en date du 20/03/2026.

Après discussion entre les conseillers et après un tour de table, Il est proposé de nommer les membres des commissions communales comme suit : les noms en gras sont les nouveaux membres des commissions nommés lors de cette séance en remplacement de l'ancien deuxième adjoint.

Commission Finances :

HUGUET Chantal – RULLET Serge – SERVE Sylvie – MESLIN Janine – PERISSE Kévin – LUTZ Philippe – DURAND Marie-colombe

Commission Solidarité – CCAS :

MESLIN Janine - HUGUET Chantal - SERVE Sylvie -

Commission Communication :

PERISSE Kévin – GIBOULET Nadine - MESLIN Janine – PIERRE Philippe – HUGUET Chantal

Commission Travaux d'Entretien – Gestion Service Technique :

PERISSE Kévin - PIERRE Philippe – GIBOULET Nadine – SERVE Sylvie – RULLET Serge – PONSARD Thierry

Commission Développement Durable - Environnement :

PERISSE Kévin - DURAND Marie-Colombe – ALONSO Séverine – RULLET Serge – SERVE Aimée – FESSON Antony

Commission : Affaires Scolaires SIES :

HUGUET Chantal – ALONSO Séverine – MESLIN Janine – MIEGE Sophie – PERISSE Kévin

Commission Urbanisme + PLUi :

HUGUET Chantal – GIBOULET Nadine – PERISSE Kévin - FESSON Antony – PONSARD Thierry – LUTZ Philippe – JALLUT Eric

Commission d'Appel d'Offres :

HUGUET Chantal – PERISSE Kévin – MESLIN Janine – FESSON Antony – DURAND Marie-Colombe – JALLUT Eric

Commission Animation :

PERISSE Kévin - SERVE Sylvie – GIBOULET Nadine – DURAND Marie-Colombe – HUGUET Chantal

Commission Cadre de Vie - Commerce :

MESLIN Janine - SERVE Sylvie – GIBOULET Nadine – PERISSE Kévin – LUTZ Philippe – RULLET Serge – PONSARD Thierry - SERVE Aimée

Délégué Ecoles Maternelle et Primaire : PERISSE Kévin

Correspondant Défense : PERISSE Kévin

Correspondant Ambroisie : PIERRE Philippe

Correspondant Incendie et Secours : PERISSE Kévin

Référent Frelon Asiatique : BERNARD BRET Gérard

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination de ces membres pour les différentes commissions communales

X) QUESTIONS DIVERSES

Pour information : titularisation de l'employé communal du service technique à 16H par semaine le 1er avril 2026, suite à une période de stagiarisation et de plusieurs entretiens.

Proposition d'une date de visite des bâtiments communaux et réalisation de la photo du nouveau conseil municipal le 2 mai 2026 à 10H00.

Proposition de création d'un groupe WhatsApp pour chaque commission avec mise en place d'une réunion dans les 2 mois.

Prochain CM fin mai entre le 18 et 23, en cas d'absence il est important de donner un pouvoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

— — — —

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme**

Mme le Maire,

La secrétaire de séance,

Chantal HUGUET

Séverine ALONSO

**ANNÉE 2026 - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 4 – DU 2 AVRIL
FEUILLE D'EMARGEMENT**

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE :

2026-21 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

2026-22 : DELIBERATION POUR NOMINATION DES DELEGUES AU SIES

2026-23 : DELIBERATION POUR NOMINATION DES DELEGUES AU LYCEE PRAVAZ

2026-24 : DELIBERATION POUR NOMINATION DES DELEGUES AU TE38

2026-25 : DELIBERATION POUR NOMINATION DES DELEGUES AU SYMIDEAU

2026-26 : DELIBERATION POUR NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

HUGUET Chantal, Maire	LUTZ Philippe, Conseiller Municipal
PERISSE Kévin, 1 ^{er} Adjoint	MIEGE Sophie, Conseillère Municipale
MESLIN Janine, 2 ^e adjointe	PIERRE Philippe, Conseiller Municipal
ALONSO Séverine, Conseillère Municipale	PONSARD Thierry, Conseiller Municipal
DURAND Marie-Colombe, Conseillère Municipale,	RULLET Serge, Conseiller Municipal
FESSION Anthony, Conseiller Municipal	SERVE Aimée, Conseillère Municipale
GIBOULET Nadine, Conseillère Municipale	SERVE Sylvie, Conseillère Municipale
JALLUT Eric, Conseiller Municipal	

